

Cancer du col de l'utérus, à quel rythme le dépistage doit-il être fait ?

Pour le rythme de dépistage, tout dépend de l'âge. De 25 à 30 ans, le frottis est privilégié. À partir de 30 ans, le dépistage se fait sur test HPV. Retour sur les recommandations actualisées.

Ouest-France Dr Brigitte BLOND.
Publié le 19/09/2022 à 09h00

Le cancer du col de l'utérus est lié à la présence d'un virus de la famille des papillomavirus (HPV). L'infection est fréquente : chaque garçon ou fille est susceptible d'abriter un HPV au commencement de sa vie sexuelle. Le virus disparaît spontanément dans la plupart des cas en un à deux ans. Une fois sur dix, il persiste sur le col et crée des lésions précancéreuses, des années après le premier contact.

Dépistage inchangé pour les 25-30 ans

Les modalités du dépistage, proposé aux femmes (une invitation à honorer absolument !) ont évolué. Elles restent inchangées pour les jeunes femmes de 25 à 30 ans. À 25 ans, le dépistage se fait par le frottis. Celui-ci est contrôlé un an après, puis tous les trois ans rappelle la Dr Christine Bergeron, présidente de la Société française de coloscopie et de pathologie cervico-vaginale. Mais il y a un risque que le prélèvement passe à côté d'une zone potentiellement touchée.

Après 30 ans, et jusqu'à 65 ans, le dépistage se fait sur le test HPV, qui permet de repérer directement, sur le col, le virus à l'origine des lésions. Si le test est négatif, c'est que le virus est absent. On peut alors se laisser cinq ans, en toute sécurité, pour envisager le test suivant, HPV toujours.

Si en revanche, le test HPV est positif, on regarde comment sont les cellules du col (avec un frottis classique) : Si elles sont normales, on refait un test HPV l'année suivante pour vérifier que le virus est bien parti (le plus souvent) ou si ce n'est pas le cas, on procède alors à un examen plus poussé, la coloscopie, qui doit être réalisée par un professionnel gynécologue qualifié, insiste-t-elle.